

**CAISSE REGIONALE**

**De CREDIT AGRICOLE MUTUEL**

**Des COTES-D'ARMOR**

# **RAPPORT DE GESTION**

**pour l'exercice 2010**

**clos le 31 Décembre 2010**



**Présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale le  
23 mars 2011**

## Le contexte général de l'année 2010

### Un monde à deux vitesses

Pour répondre à la crise de 2008, l'année 2009 a vu les banques centrales soutenir la liquidité et les états intervenir directement pour garantir la solvabilité du système. Fort de ces mesures exceptionnelles les économies mondiales ont entamé l'année 2010 le moral plutôt en berne et les marchés ont gardé l'œil rivé sur les indices économiques dans la crainte perpétuelle d'un retour aux niveaux de la crise de 2008.

Les « cassandres » ont eu tort, au final cette année 2010 se caractérise par une forte reprise de la croissance mondiale (+4,8%). Toutefois le contraste est saisissant entre le rythme de croissance des pays émergents (+6,4%) et celui beaucoup plus terne des pays développés (+2,2%), englués qui plus est pour les Européens, dans la crise des dettes souveraines.

En effet, dopée par les plans de relance budgétaire et une politique monétaire accommodante, la reprise du commerce mondial a contribué à un dynamisme économique certes général, mais beaucoup plus marqué dans les pays émergents. Ces derniers ont tous vu leur croissance de PIB largement dépasser les prévisions initiales (par exemple l'Amérique latine fait +5,6% contre une prévision de 3,6%, et l'Asie hors Chine et Japon fait 7,8% contre une prévision de 5,7%). Cet écart de situation a mis en exergue la forte différence de problématique entre les uns et les autres. Là où les pays développés (EU, Europe) ont lutté contre un risque de déflation, la préoccupation majeure des pays émergents était de lutter contre l'inflation.

Cette hétérogénéité se retrouve également dans la zone Euro, où l'Allemagne affiche avec 3,6% son meilleur taux de croissance depuis sa réunification. Derrière elle, une bonne partie du reste de l'Europe affiche une croissance plutôt moyenne, tandis que la Grèce, l'Irlande et l'Espagne, par ailleurs touchés par une crise de leur dette souveraine, ont connu une croissance négative en 2010 de respectivement -4,3%, -0,7% et -0,2%.

### En France

Notre pays ne peut s'aligner sur les performances Allemandes. Le PIB devrait finir en 2010 sur une progression de 1,5%, sous l'effet principalement d'une forte croissance industrielle portée par les stimuli budgétaires comme la prime à la casse. Toutefois la confiance semble de mise, compte tenu notamment des carnets de commandes suffisamment remplis. Les exportations sont mêmes bien orientées pour certains secteurs (Aéronautique, céréales...), mais cela ne compensent pas la hausse des importations de produits énergétiques. Au final, pour la France, l'année 2010 reste plutôt mitigée avec une augmentation de son déficit commercial et surtout un taux de chômage proche de 10 % qui se stabilise certes, mais qui ne décroît pas.

## **Dans le département des Côtes d'Armor**

La spécificité du département, très agro-alimentaire et tertiaire, lui a permis de mieux supporter les soubresauts de crise économique de 2008-2009. En contrepartie, lorsque la région Bretagne et la France montrent des signes tangibles de reprise, celle-ci reste subordonnée dans le département à la santé des principaux moteurs de notre économie, à savoir l'agriculture, l'agro-alimentaire, la construction et le tourisme :

- Si l'ensemble des productions agricoles a progressé en volume sur 2010, il n'en demeure pas moins que le nombre d'agriculteurs dans une situation précaire augmente. Il a doublé entre 2009 et 2010.
- Les mises en chantier, en augmentation au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, restent toujours en retrait de 5% par rapport à 2009
- La saison touristique 2010 reste au même niveau que les 2 précédentes, très moyenne.
- Le nombre de nuitées en hôtellerie en moyenne mensuelle d'avril à septembre est passé de 117593 en 2009 à 110468 en 2010.

Ces éléments pèsent toujours sur l'emploi costarmoricaïn, qui enregistre sur les 9 premiers mois de l'année une baisse de 0,9% par rapport à 2009 alors que la région Bretagne fait +1,6%. La reprise de l'intérim en fin d'année pourrait marquer l'inversion de tendance.

La structure particulière de l'économie départementale conduit à une relative stabilité des performances dégagées.

# 1- L'activité de la Caisse Régionale

## La collecte (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2010		Evolution 2010/2009
<b>Encours globaux</b>	<b>9 105</b>	<b>+5,3 %</b>
<b>Ressources CA.S.A. &amp; CR</b>	<b>5 036</b>	<b>+ 8 %</b>
Comprenant :		
• DAV	1 021	+ 9,9 %
• EPARGNE	4 015	+ 7,5 %
<b>Collecte pour le compte des filiales &amp; tiers</b>	<b>4 069</b>	<b>+ 2,2%</b>
Dont :		
• SICAV – FCP et Assimilés	669	- 8,6 %
• Epargne Assurance	3 386	+ 4,6 %
• Emprunts obligataires	14,3	- 2,27%

Cette année 2010 se caractérise par une bonne performance en collecte avec une progression globale de 5,3%. La Caisse Régionale a su séduire sa clientèle par une offre attractive et diversifiée, plus orientée vers de la collecte bilantielle.

La progression est notamment significative sur la partie DAV et sur la collecte monétaire.

Les autres compartiments de notre gamme progressent également (+2,2%). Au sein de l'épargne tierce, l'Assurance-Vie progresse de 4,6%, compte tenu notamment d'un contexte boursier plutôt neutre et d'un attrait renouvelé de ce compartiment. Seul le compartiment SICAV-FCP enregistre une baisse significative (-8,6%).

## Les crédits (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2010		Evolution 2010/2009
<b>Encours globaux</b>	<b>5 916</b>	<b>+ 3,7 %</b>
<b>Crédits d'équipement</b>	<b>2 388</b>	<b>+ 4,5 %</b>
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>2 807</b>	<b>+ 6,2 %</b>
<b>Crédits de trésorerie et assimilés</b>	<b>721</b>	<b>- 6,8 %</b>
<b>Structure des encours par agent économique (hors clientèle financière)</b>		
:		
• <i>Particuliers</i>	<i>40 %</i>	<i>+ 1,5 pb</i>
• <i>Agriculteurs</i>	<i>19 %</i>	<i>- 1,4 pb</i>
• <i>Entreprises, Professionnels &amp; Collectivités locales</i>	<i>41 %</i>	<i>- 0,1 pb</i>

En fin d'exercice 2010, l'encours de crédits gérés atteint 5,9 milliards d'euros et connaît une progression de 3,7 %, portée notamment par un des meilleurs niveaux de réalisation de

crédits MLT de notre Caisse Régionale, en progression de 7,7% par rapport à 2009, à 1,150 Md d'€

C'est sans conteste le marché de l'habitat qui a porté cette performance avec un niveau de réalisation en progression de 29,2% à 495 M€. Les transactions immobilières, plutôt atones en 2009, ont repris sur cet exercice.

Autre bonne nouvelle également, les réalisations de Crédit à la Consommation sont en progression de 3,5% à 110 M€ et les financements des encours Professionnels reprennent un rythme positif puisqu'ils progressent de 15,5% pour atteindre 133 M€ en 2010.

Les autres marchés enregistrent des évolutions négatives. Toutefois pour le marché, des Collectivités Publiques, dont les réalisations baissent de 3,4% à 111 M€, il faut se rappeler que l'année 2009 était une année exceptionnelle. Ainsi, même en baisse, le niveau de réalisation du marché des collectivités publiques sur 2010 reste une performance remarquable.

Deux autres marchés ont enregistré une baisse de leurs réalisations par rapport à 2009, pour des raisons différentes :

- L'attentisme des Entreprises est toujours réel. Il se répercute sur leur niveau d'investissement et par ricochet sur nos réalisations de crédit, en baisse de 16,2% à 93 M€
- Un contexte agricole toujours sensible et peu propice au développement des encours. Le niveau des réalisations sur ce marché est en baisse de 3,8% à 182 M€

## 2 - Les faits marquants de l'exercice

La Caisse Régionale avec ses 45 Caisses locales a lancé une offre au public de parts sociales depuis novembre 2009. L'opération s'est traduite par une augmentation des encours de parts sociales des Caisses locales de 130 millions d'euros sur l'exercice 2010. Ce développement s'inscrit dans la stratégie de la Caisse Régionale de consolider son statut de banque mutualiste.

Cette année 2010 a vu s'opérer la poursuite des coopérations mises en place avec l'ensemble des Caisses Bretonnes. Après le pôle de Gestion financière et le pôle Assurance en 2009, un pôle back office d'opérations de marché a vu le jour en 2010 au sein de la Caisse Régionale. Outre le partenariat avec les autres Caisses Bretonnes, les pôles de gestion financière et de back office ont également noué un partenariat de clientèle avec les 2 Caisses Régionales des Antilles : la CR de la Guadeloupe et la CR de Martinique-Guyane.

Les Caisses Régionales ont engagé le projet d'informatique commune NICE. A ce titre, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a enregistré dans ses comptes une charge de personnel de 1.2 M€ au titre de la péréquation nationale ainsi que sa quote-part des charges (1M€) liées à l'arrêt du système informatique existant et des autres coûts sociaux.

Cette année aura également été celle du départ de Monsieur Thierry GUICHET, Directeur Général depuis 2004, remplacé le 27 septembre par Monsieur Jean-Yves CARILLET.

La Caisse Régionale a fait l'objet d'une inspection générale de Crédit Agricole SA sur le 3ème trimestre 2010. Cette inspection a donné lieu à un rapport aux conclusions favorables.

Dans le cadre de sa politique de gestion financière et de liquidité, la Caisse Régionale a procédé sur le dernier trimestre au remboursement de 110 millions d'euros d'avances globales à Crédit Agricole SA.

Suite à la signature le 21/04/2010 d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale des Côtes d'Armor fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

### 3 - Les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent

#### Comptes sociaux

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC (Comité de la Réglementation Comptable) relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N° 2009-03	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Règlement de l'ANC (Autorité des Normes Comptables), pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre 2010 N° 2010-04	1 <sup>er</sup> janvier 2010
<i>L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale Crédit Agricole des Côtes d'Armor sur la période.</i>		

Les frais de dossier liés aux crédits présentés en 2009 en commissions dans le compte de résultat, sont en 2010 intégrés aux produits d'intérêts.

#### Normes IFRS comptes consolidés

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1er janvier 2010. Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de +133 K€.

## 4 - Les comptes sociaux de la Caisse Régionale au 31 décembre 2010

### Le bilan social

Actif 31/12/2010	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2010/2009
Opérations interbancaires et assimilées	36	+ 7,8 %
Opérations internes au Crédit Agricole	749	+ 2,8 %
Créances sur la clientèle nettes des provisions crédits	5 808	+ 3,7 %
Opérations sur titres	511	+ 64,6 %
Valeurs immobilisées	500	- 0,3 %
Comptes de tiers et divers	108	- 22%
<b>TOTAL</b>	<b>7 712</b>	<b>+ 5,45%</b>

Passif 31/12/2010	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2010/2009
Opérations interbancaires et assimilées	4	- 26,5 %
Opérations internes au Crédit Agricole	4 607	+ 6,69 %
Comptes créditeurs de la clientèle et dettes représentées par un titre	1 991	+ 1,96 %
Comptes de tiers et divers	131	+ 8,1 %
Provisions et dettes subordonnées	118	+ 7,36%
Fonds pour risques bancaires généraux	0	
Capitaux propres hors FRBG	861	+ 6,9 %
<i>Dt bénéfiques de l'exercice</i>	62	+ 0,47 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 712</b>	<b>+5,45%</b>

Le bilan atteint 7 milliards 712 millions d'euros et progresse de 5,45 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est la conséquence de 2 principaux facteurs :

- le développement de l'activité crédit, qui engendre une augmentation de plus de 200 M€ d'encours de créances sur la clientèle à l'actif du bilan
- la collecte des parts sociales des caisses locales (130 M€) replacée en compte courant au profit de la Caisse Régionale.
- La souscription de 120 M€ en OPCVM monétaire au T4 2010, expliquant la variation de 64% du poste « opérations sur titres ».

Au passif, le poste "capitaux propres hors FRBG" avec 861 M€ progresse de 55 M€. Cette progression résulte de la mise en réserves du résultat dégagé non distribué par la Caisse Régionale en 2009.

Le résultat de l'année 2010 figure pour 61,8 M€, en progression de 0,47% sur l'année civile.

La loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor respecte ces obligations en matière de délais. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 834 708,42 € au 31 décembre 2010, avec une date de facturation non antérieure au 1er novembre 2010, pour les factures non contestées (détail ci-dessous). Au 31/12/09, cette somme se chiffrait à 1 370 464.45 €.

	< 30 jours	30-60 jours	60 à 90 jours	> 90 jours	TOTAL
<b>DUS FOURNISSEUR</b>	555 854,83	198 192,63	25 824,57	54 836,39	834 708,42

**Le compte de résultat social** (l'évolution des postes ci-dessous s'appuie sur le compte de résultat analytique)

31/12/2010	Montant (en millions d'euros)	Evolution 2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>227,9</b>	<b>- 2,8 %</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>114,1</b>	<b>+ 4,93 %</b>
<b>Revenu brut d'exploitation</b>	<b>113,8</b>	<b>- 9,6 %</b>
<b>Coût du risque crédit hors Int CDL</b>	<b>20,8</b>	<b>- 3,7 %</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-3,7</b>	<b>+ 22 %</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>27,4</b>	<b>- 27,6 %</b>
<b>Bénéfice social de l'exercice</b>	<b>61,9</b>	<b>+ 0,5 %</b>

Les performances financières de la Caisse Régionale se mesurent par trois composantes essentielles du compte de résultat :

- **le produit net bancaire**, qui recense l'ensemble des opérations relatives à l'activité d'un établissement de crédit : intérêts sur la collecte et les crédits, commissions et produits de tarification, revenus des fonds propres et de la trésorerie
- **le résultat brut d'exploitation**, qui intègre les moyens humains et matériels mis en œuvre pour réaliser cette activité
- **le résultat de l'exercice**, qui représente la différence entre l'ensemble des produits et des charges générés au cours de l'exercice, en intégrant en particulier le coût du risque crédit.

## **Le produit net bancaire**

Le produit net bancaire (227,9 M€) est en légère baisse (-2,8%) sur l'année 2010, après une année 2009 qui avait enregistré une hausse de plus de 30%.

Cette relative stabilité masque en réalité des mouvements importants et inverses dans chacun des compartiments :

- **L'activité d'intermédiation** est relativement stable entre 2010 et 2009 (-0,7%) à 95,1 M€. La marge de transformation, dopée par l'écart entre les taux courts et les taux longs a encore permis cette année de réaliser un bon exercice. Cette pentification s'est resserrée à partir de juin par une remontée des taux courts, mais de meilleures perspectives économiques ont permis une remontée des taux longs au T4 2010, préservant au final un bon niveau de pentification des taux.
- **Les commissions de collecte**, à l'inverse de l'exercice précédent, réalisent une progression de 19,9% pour atteindre 29,7 M€.

La bonne surprise vient des commissions sur la collecte de l'épargne CASA, qui après une baisse de 22% en 2009, progressent de plus de 55% en 2010. Ce sont les commissions relatives aux livrets et à l'Epargne Logement qui ont connu une embellie sur 2010.

Les commissions sur notre collecte tierce enregistrent une baisse de 2,3% à 14,9 M€. Toutefois, PREDICA avait versé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2009 une provision sur des commissions qui étaient habituellement versées au premier trimestre de l'année suivante (FLORIANE par exemple). Cette opération a dopé l'exercice 2009. Sans cet effet de base, les commissions sur notre collecte tierce auraient progressé de 0,4 M€

- **La tarification des comptes et services** enregistre une baisse de 1,9% à 43,6 M€. Cette baisse trouve essentiellement son origine dans le transfert en intermédiation des frais de dossier crédit. Sans cette modification comptable le poste enregistrerait une croissance, à l'exception des frais de dysfonctionnements en baisse significative sur 2010.
- **Le compartiment ASSURANCES (ADI, Valeur Prévoyance et IARD)** connaît une forte évolution négative de -10,4% à 25,2 M€, compte tenu d'une sinistralité exceptionnelle en 2010, aussi bien en ADI qu'en IARD (sinistres neige).

**La marge sur les placements (participations, fonds propres)** avec 34,1 M€ enregistre une baisse de 17,2%, et correspond au niveau attendu d'un exercice standard, compte tenu de l'évolution des taux et des marchés financiers.

## **Le résultat brut d'exploitation**

Le résultat brut d'exploitation s'obtient en retranchant du Produit Net Bancaire les charges de fonctionnement.

En 2010, les charges de fonctionnement nettes connaissent une progression de 4,93% pour un montant de 114,1 M€ contre 108,7 M€ en 2009.

Cette hausse importante pour notre Caisse Régionale se retrouve aussi bien dans les charges de personnel, en augmentation 3,1% à 65,9 M€ que dans le poste « autres charges » en progression de 7,5% à 48,1 M€. Pour le premier comme pour le second, une part prépondérante de l'augmentation trouve sa source dans le projet NICE. Ce dernier a généré une provision exceptionnelle au titre des charges de péréquation de 1,1 M€ dans le poste « charges du personnel », et une augmentation du poste « informatique » de 2,5 M€ au sein du poste « autres charges ».

De ce fait, le résultat brut d'exploitation s'affiche à 113,7 M€ sur l'exercice 2010, en baisse de 9,6%. Le coefficient d'exploitation s'établit à 50,1% pour 2010 et augmente de 3,8 points. Le coefficient d'exploitation d'activité avec 58,9% en 2010 augmente de 2,6 points.

### **Le résultat de l'exercice**

Pour déterminer le résultat de l'exercice, on impute sur le revenu brut d'exploitation les dotations aux provisions, les éléments exceptionnels et l'impôt sur les sociétés.

Le coût du risque crédit atteint encore un niveau significatif sur l'exercice 2010 avec une dotation nette de 20,7 M€.

La charge fiscale revient à un niveau plus cohérent par rapport à 2009, et atteint 27,4 M€, en baisse de 27,6%.

En synthèse, le résultat net social 2010 de la Caisse Régionale, en légère hausse de 0,5%, est arrêté à 61,861 millions d'euros.

## 5 - Les comptes consolidés de la Caisse Régionale au 31 décembre 2010

Les comptes consolidés sont présentés en application des normes IAS/IFRS.

### Le bilan consolidé

Actif 31/12/2010	Montants (millions d'euros)	Evolution 2010/2009
Caisse, Banques Centrales, CCP	24	- 14,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	155	+ 47%
Instruments dérivés de couverture	5	+17,3%
Actifs financiers disponibles à la vente	725	+32%
Prêts et créances émis sur Etablis. De crédit	761	+3,7%
Prêts et créances émis sur la clientèle	5 821	+3,5%
Réévaluation à la juste valeur du portef. de macro couverture	10	ns
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	147	+30,6%
Actifs d'impôt courant	15	ns
Actifs d'impôts différés	34	+4,7%
Comptes de régularisation et actifs divers	84	- 36%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	ns
Participations et parts dans les entreprises mis en équivalence	0	ns
Immeuble de placement	1	- 89%
Immobilisations corporelles	67	+1,3%
Immobilisations incorporelles	1	+ 12%
Ecart d'acquisition	0	ns
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 850</b>	<b>+6,1%</b>

<b>Passif 31/12/2010</b>	<b>Montants (en millions d'euros)</b>	<b>Evolution 2010/2009</b>
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	ns
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	140	+ 58,4%
Instruments dérivés de couverture	18	+127%
Dettes envers les Etablis. de crédit	4 403	+3,5%
Dettes envers la clientèle	1 469	+17,4%
Dettes représentées par un titre	522	- 25,6%
Réévaluation à la juste valeur du portef. de macro couverture	0	ns
Passifs d'impôt courant	22	+50%
Passifs d'impôts différés	0	ns
Cptes de régularisation et passifs divers	104	+2,6%
Dettes liées aux Actifs non courants destinés à être cédés	0	ns
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	ns
Provisions pour risques et charges	32	+14,2%
Dettes subordonnées	0	ns
Capitaux propres part du groupe		
Capital et réserves liées	343	+61,5%
Réserves consolidées	709	+8,2%
Gains ou pertes latents ou différés	19	-9,6%
résultat	69	+14%
Intérêts minoritaires		NS
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 850</b>	<b>+ 6,1 %</b>

Le total bilan atteint 7 milliards 850 millions d'euros et progresse de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution provient principalement de l'augmentation de nos encours de crédits à l'actif (prêts et créances sur la clientèle, 5 821 M€, soit +3,5%)

Par ailleurs le poste « capital et réserves liées » augmentent de 61% compte tenu de l'augmentation de l'encours de parts sociales des Caisses Locales (+130 M€) et le poste « réserves » augmente de 8,2% après intégration du résultat 2009 au passif.

**Le résultat consolidé**

<b>31/12/2010</b>	<b>Montant (en millions d'euros)</b>	<b>Evolution 2010/2009</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>237,5</b>	<b>+ 5 %</b>
<b>Charges de fonctionnement nettes</b>	<b>116,3</b>	<b>+ 6,4 %</b>
<b>Revenu brut d'exploitation</b>	<b>121,1</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>- 25,8</b>	<b>- 2,6 %</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>ns</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>- 26,1</b>	<b>- 13 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>69,2</b>	<b>+ 12%</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>69,2</b>	<b>+ 12 %</b>

En termes d'analyse, les résultats consolidés sont constitués de l'agrégation :

- Des comptes sociaux de la Caisse Régionale, de ses 45 Caisses Locales et du fonds FINARMOR GESTION
- Des retraitements de consolidation (élimination des opérations réciproques Caisse Régionale/ Caisse Locale; impôt différé.)
- Des reclassements et impacts IFRS

<b>31/12/2010</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>Comptes CL</b>	<b>Ecart comptabilité Conso IFRS</b>	<b>Comptes consolidés IFRS</b>
	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>	<b>a+b+c</b>
<b>PNB</b>	<b>227,9</b>	<b>7,7</b>	<b>2</b>	<b>237,6</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-114,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,7</b>	<b>-116,4</b>
<b>RBE</b>	<b>113,8</b>	<b>7,1</b>	<b>0,25</b>	<b>121,15</b>
<b>Provisions crédits</b>	<b>-23,8</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-25,8</b>
<b>Exceptionnel</b>	<b>-1,9</b>	<b>0</b>	<b>1,9</b>	<b>0</b>
<b>Gains sur actifs immobilisé</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Amortissement dérogatoire</b>	<b>-0,76</b>	<b>0</b>	<b>0,76</b>	<b>0</b>
<b>Charges fiscales</b>	<b>- 27,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>+2,6</b>	<b>- 26,1</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>61.8</b>	<b>5,9</b>	<b>1,5</b>	<b>69,2</b>

Ainsi, au 31 décembre 2010, le résultat sur base consolidée ressort à 69,2 M€ contre un résultat 2009, calculé selon la même méthode, de 60,6 M€, soit une augmentation de 14,2%. Le ratio de solvabilité européen calculé sur la base consolidée, s'élève au 31/12/2010 à 16,88% dans la nouvelle définition Bâle II contre 13,26 % au 31/12/2009.

## 6- Distribution des Caisses Locales (parts sociales) et de la Caisse Régionale (CCA et parts sociales)

### Distribution des caisses locales (parts sociales)

En K€	2008	2009	Prévision 2010
Intérêts de PS	2 335	2 326	5 482
Taux	3,6%	3,6%	3,1%

### Distribution Caisse Régionale (CCA)

En K€	2008	2009	Prévision 2010
Rémunération CASA	3 870	4 620	4 635

Cette somme correspond à un montant de 3,09 € par CCA, soit un taux de rémunération de 3,93% par rapport à l'apport global.

### Distribution Caisse Régionale (parts sociales)

En K€	2008	2009	Prévision 2010
Intérêts de PS	-	2 654	2 295
Taux		3,87%	3,34%

Cette somme correspond à un montant de 0,51 € par part sociale.

## 7- Le suivi et le contrôle des risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2010 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit
- Les risques financiers :
  - risques de contrepartie
  - risques de marché
- Les risques structurels de gestion de bilan :
  - Le risque de Taux d'Intérêt Global
  - Le risque de change
  - Le risque de liquidité

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels
- Les risques juridiques
- Les risques de non-conformité

## **7-1 Risque de crédit**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale.

### **7-1-1 Objectifs et politique**

La stratégie d'intervention en matière de risque de crédit est définie dans le document de Politique Crédits validé par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010. La Politique Crédit définit les orientations pour l'ensemble des Marchés, la mise en œuvre, la surveillance et le reporting de son application. Elle s'inscrit dans les objectifs fixés dans le Plan à Moyen terme de la Caisse Régionale. Ces orientations s'appliquent à tous les segments de clientèles de la Caisse Régionale et fixent les cas d'exclusions des délégations réseaux ainsi que les limites de Division et de Partage des risques.

### **7-1-2 Gestion du risque crédit**

#### **7-1-2-1 Principes Généraux de prise de risque**

La politique Crédit de la Caisse Régionale décrit les critères de sélection des opérations de crédit. Les principaux critères retenus sont la zone d'intervention, les secteurs de financements, les éléments comptables et financiers. Ces critères sont ensuite déclinés par Marchés dans les règles de délégation de la Caisse Régionale. Sur les Marchés des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, les délégations sont définies en fonction des notes de délégations issues des grades Bâle II intégrés dans la notation de contrepartie du client et sa notation du projet. Sur le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques, les délégations sont définies à partir des grades Bâle II par regroupement.

La Caisse Régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole, et maintient des relations bancaires avec ses clients hors département. Par contre sont exclus les financements professionnels à l'étranger sur les marchés des Professionnels et des Agriculteurs.

La politique de garantie, intégrée dans la politique Crédits, s'est donnée comme ambition d'exiger un minimum d'apport dans les projets ou dans les fonds propres bilan de nos clients. La prise de garantie est fonction des notations BALE II et des encours. Le seuil des dossiers, de prêts amortissables, sans garantie ne doit pas dépasser un pourcentage de l'ensemble des encours de la Caisse Régionale, hors collectivités publiques. Ce niveau est actualisé annuellement avec la Politique Crédits.

#### **7-1-2-2 Méthodologie et systèmes de mesures de risques**

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

### **Dispositif de limites individuelles**

La Politique Crédit de la Caisse Régionale valide annuellement les limites de Division et de Partage des Risques. Sur l'exercice 2010, ces limites ont été réexaminées et validées par le Conseil d'Administration le 30 avril.

Marché	Limites individuelles (en M€)			Date de dernière révision
	Division des risques sur un client ou un groupe Encours pondéré	Partage des risques sur un client ou un groupe (Meilleures notes)	Partage des risques sur une opération de financement	
Entreprises (Coop, IAA, GMS)	30 M€	5 M€	Syndication : 10 M€	30 Avril 2010
Collectivités publiques	30 M€	30 M€	Syndication : 50 %	
Professionnels de l'immobilier	6 M€ (marchands de biens 1M€)	3 M€		
Professionnels	6 M€	2 M€		
Agriculteurs	6 M€	2 M€		
Associations	6 M€	2 M€		
Particuliers	6 M€	non		

L'objectif défini est de limiter l'engagement, sur une seule contrepartie, à un montant d'encours pondérés maximum. Ce montant a été reconduit par le Conseil d'Administration le 30 avril 2010. Il est calculé sur la base d'un pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale. L'encours de la contrepartie pris en compte est calculé sur la base du risque pondéré brut déduit éventuellement du montant des nantissements ou garanties reçus, effectivement pris et retenus par la réglementation des Grands Risques (Foncaris).

La limite de division a été adaptée. Pour l'année 2010, cette limite a été maintenue au même niveau qu'en 2009 pour la Banque de Détail (6M€) et pour la Banque Entreprises, Grandes et Moyennes Surfaces et Collectivités Locales (30M€). Au niveau de la Banque Entreprises, il est décidé de rajouter une limite spécifique de 10 M€ par opération de syndication (CACIB, CA leasing, autres CR) et pour les LBO.

L'objectif est de limiter l'engagement maximum sur une même contrepartie (groupe). L'encours maximum que la Caisse peut porter sur un client en fonction des pondérations associées (garanties et Foncaris) au type de financements réalisés est de :

- 6M€ pour les marchés des PART, AGRI, PRO <3M€ de chiffre d'affaires, PIM, ACTEL avec comptabilité de type secteur privé < 3 M€ de chiffre d'affaires, notés dans LUC
- 6 M€ pour les professionnels de l'immobilier sauf les marchands de biens.
- 1M€ pour les marchands de biens
- 30M€ pour les marchés Entreprise, GMS, Collectivités Publiques, PRO > 3M€ de chiffre d'affaires, PIM et ACTEL avec comptabilité de type secteur privé > 3 M€ de chiffre d'affaires notés dans ENTA4 ou ANADEFI.
- 10M€ par opération pour les syndications (CACIB, CA Leasing, autres CR) et les LBO.

Les règles de partage ont été réexaminées dans le cadre du suivi des usages Bâle II, par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010. Elles sont déclinées par Marché avec la fixation de niveaux d'engagements maximum par tranche d'encours brut total en fonction des cotations Bâle II regroupées en 5 groupes de risques. Toute dérogation à ces limites relève du Comité des Engagements de la Caisse régionale (CECR).

Les limites de financement sur les notations Bâle II dégradées sont les suivantes :

- Banque de Détail
  - Maintien des encours : grades K, L
  - Recherche de diminution d'encours : grade V
- Banque Entreprises
  - Maintien des encours COOP – IAA : grades D-, E+, E, E-
  - Maintien des encours PME - PMI : grades E+, E, E-
  - Recherche de diminution d'encours Coop – IAA : grade F, Z
  - Recherche de diminution d'encours PME – PMI : grade F, Z

	Cotations COOP / IAA	Autres cotations ANADEFI ENTA4	Cotations LUC
Groupe 1	A+, A, B+, B, C+	A+, A, B+, B, C+, C	A, B, C, D, E
Groupe 2	C, C-, D+, D	C-, D+, D, D-	F, G, H, I, J
Groupe 3	D-, E+, E, E-	E+, E, E-	K, L
Groupe 4		F, Z	V
Groupe 5 (création, reprise < 2 ans, prospects)	Quelle que soit la note		

### Marchés des ENT, COOP/IAA, notés ENTA4

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4
100 %	0 - 5 M€	0 - 4 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	5 M€ - 10 M€	4 M€ - 7,5 M€		
33 %	> 10 M€	> 7,5 M€		

Marchés des ENT autres, GMS, PRO et ACTEL avec compta privée > 3M€ de CA, notés en ENTA4

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4
100 %	0 - 3 M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	3 M€ - 5 M€	1,5 M€ - 3 M€		
33 %	> 5 M€	> 3 M€		

Marchés AGRI, PRO, ACTEL et CAI avec compta de type privé < 3M€ de CA, notés dans LUC

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4
100 %	0 - 2M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	2 M€ - 3M€	1,5 M€ - 2,5 M€		
33 %	> 3 M€	> 2,5 M€		

Pour ces Marchés, une franchise est instaurée et permet une validation par le Comité des Prêts de la Caisse Régionale (CPCR).

Marchés des Collectivités Publiques notées en MAIRICAM

Risques	Part maximum des engagements				
	Normaux	Aggravés			Exclus
Notation	A+, A, B+, B, C+	C	C-, D+	D	D- à F
Part maxi	100 %	50 %	30 %	10 %	CECR

Marché de la Promotion Immobilière

Application de la règle de partage des marchés AGRI et PRO, hors franchise du Comité des Prêts de la Caisse Régionale (CPCR).

Les limites de concentration

Les zones de risques majeurs en terme de concentration par contrepartie ou sectorielle sont maîtrisées par des limites et seuils d'intervention arrêtées par le Conseil d'Administration.

**7-1-2-3 Dispositif de surveillance du risque de crédit**

Suite à la bascule informatique de mai 2007, la Caisse Régionale a renforcé son dispositif d'outils de détection du risque notamment par la mise en œuvre d'outils informatisés de gestion des délégations de paiements et de gestion du

recouvrement. Ces évolutions ont été accompagnées d'une refonte du dispositif du pilotage des risques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette nouvelle organisation structure la filière risques par :

- la mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- la différenciation dans le traitement des risques en fonction des marchés : professionnels, agriculteurs, particuliers,
- la volonté de traiter de manière durable les situations de clients professionnels présentant des incidents, par la création d'un service dédié.

Parallèlement, la Caisse Régionale a adapté son dispositif de revues de portefeuilles en intégrant les critères Bâle II et en révisant le périmètre. Cette revue de portefeuille est réalisée par les marchés concernés auprès du Directeur Général. Les listes sont établies par un service indépendant des Directions de marchés.

Les règles sont appliquées à tous les Marchés de la Caisse Régionale, selon les seuils suivants :

Marché	Seuil d'encours	périodicité
Particuliers	400 k€ avec anomalie ou en situation de défaut Bâle II*	trimestre
	1 200 K€, sains	Semestre
	800 k€, sains	année
Agriculture, Professionnels et Associations	700 k€ avec anomalie ou en situation de défaut Bâle II*	trimestre
	2 000 k€, sains	semestre
	1 400 k€ sains	année
Entreprises et autres Professionnels ayant une grille d'analyse Entreprises et Promotion Immobilière	700 k€ avec anomalie ou en situation de défaut Bâle II*	trimestre
	Quel que soit l'encours, si noté E (E+, E, E-) ou dégradés de plus de trois grades dans le trimestre	
	1 500 k€ groupe 3 (voir règles de partage)	semestre
	1 500 k€ groupe 2 et 3, 2 000 k€ groupe 1	année
Collectivités Publiques**	1 500 k€, dossiers notés F ou Z, dossiers avec une notation dégradée sur l'exercice < à C	année

\* hors anomalies.

\*\* notation ANADEFI depuis mars 2008.

De plus, ont été ajoutés lors de chaque présentation les 10 plus gros engagements par marchés.

Le comité de Revue de Portefeuille s'est réuni 3 fois en 2010. Il y a été évoqué près de 700 dossiers qui ont fait l'objet d'alertes ou de disposition diverses.

## **Description du fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit**

Afin de coordonner la politique et l'action dans le domaine du risque, deux comités se réunissent régulièrement :

### **Le Comité de Recouvrement Amiable (CRA)**

Ce comité est l'instance de suivi, de coordination et de décision de la Caisse Régionale en matière de traitement et de régularisation des créances en anomalies. Les missions du Comité de Recouvrement Amiable ont été redéfinies et mises en œuvre début 2007. Le Comité de Recouvrement Amiable a spécialement pour mission d'analyser les indicateurs mensuels des risques par marché (risque à 60 jours, risques à 90 jours). C'est également l'instance de reporting d'activité des services Assistance aux Particuliers et Risques - APR (marché des particuliers) et Assistance aux Agriculteurs et aux Professionnels – AAP (marché de l'Agriculture et des Professionnels) dans leur fonction de recouvrement. Ce comité examine également les demandes d'arbitrage formulées par les agences, les marchés, les services APR et AAP.

Ce comité est présidé par la Direction Finances et Risques et comprend les principaux acteurs du suivi des risques (Marchés, APR, AAP, Contentieux, Contrôle Permanent et Conformité...).

Le Comité de Recouvrement Amiable s'est tenu périodiquement chaque mois. En 2010, le Comité de Recouvrement Amiable s'est réuni 11 fois.

### **Le Comité Stratégique des Risques (CSR)**

Les fonctions du Comité Risques sur Engagements, créé en mai 2003, ont été redéfinies en juillet 2010 et élargies à la sphère comptable et fiscale. Le nouveau comité, baptisé Comité Stratégiques des Risques de la Caisse Régionale (CSR) est l'instance de reporting des risques de contrepartie (crédit), des risques juridiques et des risques comptables et fiscaux de la Caisse Régionale à la Direction Générale. Il est habilité à prendre toutes décisions relevant des prérogatives du Directeur Général ou à formuler les propositions à soumettre au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par la Direction Générale.

Le Comité Stratégique des Risques a spécialement pour mission :

- **Risques de contrepartie** :
  - Suivi et analyse de l'évolution des risques
  - Identification et suivi du risque sectoriel
  - Revue des dossiers APR, AAP et CTX (maintien des seuils existants)
  - Dossiers CDL > à :
    - 120 jours et 100 K€ d'encours pour le marché des Part
    - 180 jours et 200 K€ d'encours pour le marché des Pro, Agri, Entreprises, Pim, Collectivités Publiques
  - Dossiers CTX > à :
    - 100 K€ d'encours pour le marché des part
    - 200 K€ d'encours pour le marché des pro, agri, ent, coll pub
  - Veille risques

- Enseignements qualitatifs du suivi des risques : impacts politique crédit, process...
- Évolution du règlement 97-02 relative à la « filière risques » : intervention CPC
  
- **Risques juridiques** :
  - Appels en responsabilité
  - Réclamations significatives portant un risque > 100 K€
  - Point conjoncturel
  - Enseignements qualitatifs de l'activité : impact politique crédit, process...
  
- **Risques comptables et fiscaux** :
  - Litiges en cours
  - Évolution, problèmes fiscaux et veille
  - Reporting et synthèse du comité comptable
  - Provisionnement des risques globaux

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2010, aux dates suivantes : 11 mars, 10 juin, 10 septembre et 9 décembre.

### **Modalités et périodicité de révision des politiques risques et des principales limites au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés**

La politique Crédits est révisée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Cette révision est établie sur les constatations des marchés concernées au cours de l'exercice, notamment l'évolution des risques, et des résultats des contrôles effectués par le service Contrôle Permanent sur l'application de la politique Crédits et le suivi de l'évolution de la structure du stock et des réalisations sur différents critères (encours, filières, garanties, ...).

### **Procédures de suivi des limites et d'information des instances, d'autorisation de dépassement et de régularisation des dépassements**

Les dépassements de limite, ainsi que les mesures correctives prises, font l'objet d'une information auprès du Conseil d'Administration.

Lors de chaque présentation de dossiers au CECR, le calcul de l'encours pondéré est réalisé par rapport à la limite de division, dès lors que l'encours brut dépasse cette limite. Pour la limite de partage la procédure prévoit que ce calcul soit réalisé pour tous les dossiers présentés au CECR, seule instance habilitée à valider les éventuelles dérogations.

La présentation des dossiers en Comités de revue de portefeuille permet de vérifier le respect de la limite de division, lors de la revue « annuelle » qui comprend toutes les contreparties portant des encours supérieurs à 1 500 K€ et lors de la revue « semestrielle » qui porte sur les encours supérieurs à 2 000 K€.

**7-1-2-4 Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La politique Crédit de notre Caisse Régionale stipule que la part de dossiers sans garantie ne doit pas dépasser 30% de l'ensemble des prêts amortissables de la Caisse Régionale, hors marché des collectivités publiques.

Cette exigence est respectée pour 2010 avec un taux de 24.51% au 31/12/2010.

De plus, ont été ajoutés lors de chaque présentation les 10 plus gros engagements par marchés.

**Garanties reçues et suretés (annexe 8a)**

Le tableau ci-dessous synthétise les engagements reçus et donnés de la Caisse Régionale.

Comme l'année dernière, la partie « engagements reçus de la clientèle » augmente sensiblement (175 M€) compte tenu de l'augmentation de la production de crédit « habitat » (+29%), et de notre politique d'adossement des prêts habitats avec une garantie de caution CAMCA.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
<b>Engagements de financement</b>	<b>871 995</b>	<b>786 624</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	871 995	786 624
Ouverture de crédits confirmés	525 992	515 874
- Ouverture de crédits documentaires	3 120	381
- Autres ouvertures de crédits confirmés	522 872	515 493
Autres engagements en faveur de la clientèle	346 003	270 750
<b>Engagements de garantie</b>	<b>111 634</b>	<b>107 990</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	12 048	2 527
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		1 547
Autres garanties	12 048	980
. Engagements d'ordre de la clientèle	99 586	105 463
Cautions immobilières	10 704	10 468
Garanties financières	30 465	32 661
Autres garanties d'ordre de la clientèle	58 417	62 334
Engagements reçus		
<b>Engagements de financement</b>	<b>525 152</b>	<b>152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	525 152	152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 046 105</b>	<b>885 629</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	181 831	176 538
. Engagements reçus de la clientèle	864 274	709 091
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	154 743	174 566
Autres garanties reçues	709 531	534 525

Etats Pyramide 00RCA05010 et 00RCP01050

Autre modification importante, le poste « engagements reçus d'établissements de crédit », en augmentation de 525 M€. Cette hausse correspond aux accords de refinancement accordés par Crédit Agricole SA à la Caisse Régionale. Par cet accord de refinancement, correspondant en fait aux éligibles BCE fournis par la Caisse Régionale à Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale peut ainsi améliorer son coefficient de liquidité.

Par ailleurs, les actifs financiers obtenus par exécution de garanties sont cédés dès que possible après leur prise de possession.

En 2010, la Caisse Régionale a obtenu en direct la propriété de quelques immeubles pour des montants peu significatifs.

### **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse Régionale n'a pas d'instruments dérivés de crédit et ni de CDS dans ces livres au 31/12/10.

### **7-1-3 Exposition et concentration**

Tableau d'exposition maximale (annexe 3-1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	155 546	105 754
Instrument dérivés de couverture	4 475	3 813
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	338 038	145 117
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	12 497	5 777
Prêts et créances sur la clientèle	5 821 375	5 625 263
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	147 531	112 933
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>6 479 462</b>	<b>5 998 657</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	871 995	786 624
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	92 534	107 990
Provisions - Engagements par signature	-3 849	-1 755
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>960680</b>	<b>892859</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>7440142</b>	<b>6891516</b>

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 0

(2) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 24

*Etats Pyramide 00RCA02230*

*Note préparée à partir des notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, 6.16 et 8*

Le poste « actif disponible à la vente » augmente de 193 M€ pour atteindre 338 M€. Cette variation s'explique par la souscription d'OPCVM au cours de l'exercice 2010. L'augmentation de 35 M€ du poste « actifs financiers détenus jusqu'à échéance » correspond à l'augmentation du poste des titres d'investissement conformément à notre politique financière.

La variation des prêts et créances à la clientèle s'explique par la progression de notre encours de crédit (+3,7%).

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	10 813	10 229
Institutions non établissements de crédit	153 589	136 703
Grandes entreprises	203 326	182 424
Clientèle de détail	504 267	457 268
<b>Total</b>	<b>871 995</b>	<b>786 624</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 714	10 873
Grandes entreprises	76 819	71 327
Clientèle de détail	21 053	23 263
<b>Total</b>	<b>99 586</b>	<b>105 463</b>

Etat Pyramide 00RCA05030 + cube analytique

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	29 628	17 912
Grandes entreprises	384 477	288 341
Clientèle de détail	1 055 276	933 673
<b>Total</b>	<b>1 469 381</b>	<b>1 239 926</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>11 907</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 469 381</b>	<b>1 251 833</b>

Etat Pyramide 00RCA02031+ cube analytique

Au 31/12/10, les dettes envers la clientèle de détail ont augmenté de 122 M€ et celles envers les Entreprises ont augmenté de 96 M€. Cette forte augmentation trouve son origine d'une part dans la bonne tenue sur 2010 de nos encours de DAV, et d'autre part dans la forte progression de notre collecte monétaire sur l'exercice (140 M€).

7-1-4 Diversification du portefeuille et qualité des encoursAnalyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,98% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail. L'encours non noté est devenu marginal (0,4 M€)

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1 703 Milliards d'euros. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors. L'évolution constatée sur le grade AAA correspond aux encours sur le marché des Collectivités Publiques, pour lequel la Caisse Régionale a enregistré plus de 111 M€ de réalisations sur 2010. Les encours « à surveiller » ont fondu de 42%, sans augmentation des transferts vers les encours en défaut qui ne varient que de +2M€. C'est donc une réelle amélioration des encours sous surveillance, liée à une amélioration des situations nettes dans l'ensemble, mais également à une collecte des bilans en progression.

Tableau de ventilation des crédits Corporate par notation

	Corporate	
	Encours en M€	% Evol (N/N-1)
<b>AAA à A</b>	<b>881 554</b>	<b>13%</b>
<b>BBB</b>	<b>389 152</b>	<b>4%</b>
<b>BB</b>	<b>312 215</b>	<b>-3%</b>
<b>B</b>	<b>66 948</b>	<b>-2%</b>
<b>Sous surveillance*</b>	<b>53 895</b>	<b>-42%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 703 764</b>	<b>4%</b>

\* Hors défaut.

Dépréciation et couverture du risque (note 3-1-i des annexes de gestion)

Les arriérés de paiement inférieurs à 90 jours sur les créances non dépréciées représentent un encours de 89,9 M€ au 31/12/10 contre 88,6 M€ l'année dernière. Cette année c'est la clientèle de détail qui génère la part d'augmentation la plus importante (+3 M€).

Les encours sains restructurés se chiffrent à 23,9 M€ au 31/12/10, contre 21,7 M€ au 31/12/09.

Coût du risque

Le Coût du risque pour la Caisse Régionale est quasi constant et atteint cette année 25,839 M€ contre 26,563 M€ en 2009.

**7-1-5 Risque Pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de notre Caisse Régionale.

Comme l'année dernière la Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer. L'intégralité de ses prêts et créances sont sur les établissements et des clients situés en France. (cf. annexe 3.1.f des annexes de gestion).

## **7-2 Risques financiers**

### Organisation générale des activités financières

L'activité financière de la Caisse Régionale est encadrée par un dispositif de limites complet et prudent validé chaque année par le Conseil d'Administration, et repris dans un document unique, la politique financière de la Caisse. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration. La définition des orientations stratégiques, les décisions de mise en œuvre et le suivi de leur exécution relèvent du « comité financier » dont les membres sont :

- Le Directeur Général,
- Le Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Finances et Risques
- les responsables des services concernées (FCG, CGF, PGF, CPC)
- Le middle Office (MO).

Sa périodicité est mensuelle avec rédaction systématique de procès-verbaux détaillés. Chaque trimestre, un rapport, produit par FCG, CGF et le MO, dresse un point complet et didactique sur les risques et les résultats de la gestion financière. Outre les membres du comité financier, ce rapport est communiqué au responsable du contrôle permanent.

Les traitements des opérations sont assurés par le back office trésorerie de la cellule «trésorerie - productions réglementaires» du service Comptabilité Fiscalité (CGF). Les tickets d'opération initiés à FCG, sont visés par le responsable du service FCG, puis par le Middle Office, puis par le Directeur Financier et Risques et enfin par le responsable du service Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF) avant enregistrement par le Back-Office.

Les contrats qui découlent de la mise en place de ces opérations sont signés uniquement du DFR ou le cas échéant du Directeur Général.

Les contrôles sur la nature des opérations (montant, durée, objet) sont réalisés par le Back-Office qui procède également aux vérifications comptables d'usage.

Le middle office a en charge le reporting, la surveillance des points réglementaires et de contrôle encadrant ces activités et la déclaration des risques de contreparties.

Le dispositif de contrôle prévoit l'élaboration d'un certain nombre de contrôles périodiques de la part du service FCG. Le MO exerce un contrôle de 2ème niveau et le service INS de la Caisse Régionale exerce un contrôle de 3ème niveau. Par ailleurs, Crédit Agricole SA a organisé un certain nombre de remontée permettant de mieux appréhender l'évolution de nos portefeuilles (titres et dérivé, Corfou...). Ces questionnaires sont élaborés par le FO, puis validé par le MO et le service CPC avant envoi à Crédit Agricole SA.

### Processus d'encadrement des risques de contrepartie et des risques financiers

L'article 32 du règlement CRBF n°97-02 modifié précise que les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de marché, de contrepartie, de taux et de liquidité doit comporter un dispositif de limites globales, fixées et revues au moins une fois par an par l'organe exécutif.

Des limites opérationnelles doivent être établies en cohérence avec les limites globales.

Par limite, on entend une enveloppe de risques autorisés calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultat et de fonds propres.

Les limites globales sont proposées par le Comité Financier et validées par le Conseil d'Administration. Les limites globales sont revues annuellement par le Conseil d'Administration qui valide toute modification. De la même façon, tout dépassement de ces limites globales donne lieu à une alerte auprès du Conseil d'Administration.

Les limites opérationnelles, définies en cohérence avec les limites globales, consistent en une déclinaison de celles-ci par activité, ligne produit, portefeuille, facteurs de risques. Elles sont validées par le Comité Financier, qui est informé de chaque dépassement.

Les limites sont à la fois qualitatives et quantitatives.

### **7-2-1 : Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie représente le risque de défaillance d'une contrepartie la mettant dans l'incapacité d'honorer le remboursement de sommes d'argent au profit de notre Caisse Régionale. Dans le pire des cas, la Caisse Régionale aurait à passer tout ou partie de sa créance en compte de pertes.

#### **Description de la politique conduite par la Caisse Régionale**

Lors de l'entrée en relation, la priorité est donnée aux contreparties interbancaires recommandées par Crédit Agricole SA ou celles dont la notation interne Crédit Agricole SA, se situe de A à C. C constitue la note minimale.

Le cas échéant, c'est l'application du rating externe qui est mise en œuvre. Les règles objectives appliquées prennent en compte, la structure financière de la contrepartie, sa rentabilité et une limite fixée pour chaque contrepartie.

C'est le comité financier qui décide de l'entrée en relation avec une contrepartie, et qui valide les éventuelles cessations de relation.

#### **Reporting**

Le Middle Office a plus particulièrement en charge le suivi des limites, qui relève de sa responsabilité, sous l'autorité du Directeur Financier et Risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Le cadre général de ces limites est validé en Conseil d'Administration, et les dépassements font l'objet d'une information en comité financier et d'une alerte au service Contrôle Permanent et Conformité. Ce dernier procède également à un suivi régulier à l'aide des reportings qui lui sont adressés trimestriellement.

#### **Modalités de calcul**

Pour chaque type d'instruments (les titres, les dérivés), la consommation de la limite est calculée selon des règles précises.

Pour les engagements hors-bilan, qui comprennent les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, les opérations prises en compte sont :

- les swaps, que leur date d'entrée en vigueur soit décalée ou non
- les achats de caps/floors

- les FRA
- les options de swaps (achat/vente)

Le risque de contrepartie sur ces instruments dérivés est composé :

- du coût de remplacement des contrats (valeur de marché)
- du risque potentiel (add-on) illustrant l'accroissement du risque de défaillance de la contrepartie en fonction de la durée restante à courir

Le calcul se détaille de la manière suivante :

Produits	Le coût de remplacement	Risque de variation «add-on» appliqué au nominal	Le risque total
Swaps TF/TV	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps décalés	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps TV/TV	Valeur de marché positive	2 % quelle que soit la durée restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps amortissables	Valeur de marché positive	1% par année restant à courir, et éclatement du nominal par année selon tableau d'amortissement	Coût de remplacement + add-on
Achats de caps/floors (macro-couverture)	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Achats de caps/floors (micro-couverture)			5 fois la valeur de marché positive

Pour les opérations en Cash, le risque se calcul selon le modèle ci-dessous :

Produits	Consommation de la limite	Observations
TCN OBLIGATIONS	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement	
ACTIONS	- Valeur de marché	
OPCVM	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement	Imputation sur la limite globale

### Limite globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale relative au risque de contre partie égale à 100% des fonds propres consolidés IFRS, base RSE, soit une somme de 561 millions d'Euros au 31 décembre 2009. C'est cette limite qui s'est appliquée au cours de l'exercice 2010.

Limites opérationnelles unitaires

La Caisse Régionale limite son engagement en montant et en durée, en fonction de la nature de la contrepartie et de sa notation, conformément au tableau ci-dessous.

CONTREPARTIES BANCAIRES			
Limite globale interne	L1	100% des fonds propres stables de la CR22 :	Perte maximum que s'autorise la CR sur l'ensemble de ses contreparties
Limite interne théorique par contrepartie	L2	L1 X 10%	Référence à la division des risques
Limite externe	L3	5% des fonds propres de la contrepartie	Cette limite est fonction des fonds de la contrepartie
Limite retenue	L4	Mini : L2; L3	La limite retenue est la plus petite des deux : L2 ou L3
Activité de la contrepartie	L5	L4 x 50% si banque de Marché L4 x 100% autres cas	
Rating	L6	L5 X rating	Note interne CAsa : A : 100% (excellent) B : 75% (bon) C-D-E+ : 50% (acceptable) E- : 25% (acceptable) Autre cas : 0%

CORPORATES			
Rating	% du portefeuille d'investissement autorisé	Montant maxi par contrepartie	Durée maxi
AAA - AA	0 à 100%	15 M€	10 ans
A	0 à 40%	5 M€	5 ans
BBB	0 à 10%	2 M€	3 ans

Limites opérationnelles de contrepartie pour les OPCVM

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion faisant partie du groupe :

- Limite globale :
  - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par OPCVM
    - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
  - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond
  - o Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
    - Seuil d'alerte : comité financier

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion hors groupe :

- Limite globale :
  - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par société de gestion
    - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
  
- Limites opérationnelles :
  - o Limiter les interlocuteurs à une liste de sociétés de gestion validées par le Comité Financier
  - o Maximum de souscription par OPCVM de 2,5% des fonds propres prudentiels
  - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond
  - o Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
    - Seuil d'alerte : comité financier

#### Procédure en cas de dépassement de limite de contrepartie

Le dépassement d'une ou plusieurs limites de contre partie par la Caisse Régionale peut se produire, notamment compte tenu de la dégradation possible de la notation d'une contrepartie après sa souscription. Le suivi des limites de contrepartie relève du périmètre du MO.

En cas de dépassement d'une limite (opérationnelle ou globale), l'information est donnée au comité financier le plus proche, puis au Conseil d'Administration pour les limites globales.

Le comité financier statue sur les mesures à prendre pour faire en sorte que la Caisse Régionale revienne dans ses limites.

Pour le cas où le comité financier décide de maintenir une situation de dépassement sur une limite de contre partie opérationnelle, le MO effectuera un rappel de cette situation lors de chaque comité financier suivant, jusqu'à extinction de l'anomalie.

La Caisse Régionale a respecté l'ensemble de ses limites de contreparties sur l'exercice 2010.

## **7-2-2 : Risque de marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de placement et sur les instruments dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

### **7-2-2-1 : Risques de marché sur le portefeuille de placement**

Les limites relèvent de 3 catégories ; l'encours, le stress scenario et la Var

#### **\* Les limites en encours**

##### Limites globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale correspondante à l'excédent de fonds propres. Les placements ne doivent pas être d'un montant supérieur au calcul de l'excédent de fonds propres, tel qu'il résulte du calcul réglementaire « pyramide ».

##### 1<sup>ère</sup> limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par nature de support

La Caisse Régionale limite son risque de marché sur son portefeuille de placement par le respect de l'allocation cible suivante :

- 30% à 55% en obligations et titres d'investissement,
- 0% à 15% en sensibilité obligataire (Taux fixes, variables, convertibles, Inflation)
- 0% à 15% en sensibilité actions (OPCVM ou structurés)
- 0% à 15% en sensibilité alternatif
- 0% à 15% en arbitrage et monétaire dynamique (OPCVM ou structurés)
- 5 à 70% en monétaire pur (OPCVM).

La présentation de l'allocation est effectuée en fonction de la valeur des titres au MTM du mois de l'arrêté.

- seuil d'alerte : le Comité Financier

##### 2<sup>ème</sup> limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par critère de volatilité

La volatilité mesure le risque de variation de la valeur de marché d'un actif. C'est une mesure statistique sur un horizon de temps donné. La volatilité « 1an » glissante mesure donc l'amplitude des variations observées de la valeur de marché d'un actif sur 1 an.

- Volatilité < 0,5% : 45% à 100% du portefeuille
- Volatilité comprise entre 0,5% et 6% : 0% à 30% du portefeuille
- Volatilité comprise entre 6% et 12% : 0% à 30% du portefeuille
- Volatilité supérieure à 12% : 0% à 25% du portefeuille
  - Dont en actions : 0% à 15% du portefeuille

- seuil d'alerte : le Comité Financier

3<sup>ème</sup> limite opérationnelle : seuil minimum de liquidité du portefeuille

La somme des actifs du portefeuille (Portefeuille de placement et Titres d'investissement) ayant une liquidité supérieure à 1 mois ne peut dépasser un encours de 10% du portefeuille

- seuil d'alerte : le Comité Financier

Reporting

La valorisation des instruments est réalisée par le front-office et le back-office indépendamment, à partir des données de marché ou des valeurs liquidatives diffusées sur Reuters. Une comparaison est faite entre ces valorisations puis une validation est réalisée avant diffusion des résultats comptables. Une valorisation hebdomadaire est effectuée par le MO. Mensuellement, un point est fait pour la Direction Financière et Risques et le Comité Financier. Cette périodicité est trimestrielle par le biais du rapport de gestion financière pour la Direction Générale, la Direction Financière et Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et les services Finances et Contrôle de Gestion (FCG) et Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF).

Exposition au 31/12/10 : Allocation de notre portefeuille

	31/12/2010	
	cible	
<b>Obligations, Prêts CASA</b>	<b>30 à 55%</b>	<b>32%</b>
<i>dont Obligations en direct (yc TSR, TSDI)</i>		<b>23%</b>
<i>dont Prêts CASA</i>		<b>4%</b>
<i>dont T3CJ</i>		<b>4%</b>
<b>OPCVM et Produits structurés</b>		
Sensibilité Actions	0 à 15%	<b>4%</b>
Sensibilité Taux	0 à 15%	<b>8%</b>
Alternatif	0 à 15 %	<b>1%</b>
Monétaire Dynamique	0 à 15 %	<b>3%</b>
Monétaire	5 à 70%	<b>53%</b>
<i>dont OPCVM</i>		<b>44%</b>
<i>dont en Compte Courant</i>		<b>9%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

Au 31/12/10 nos allocations cibles par classe d'actif sont respectées. Seule la poche « alternatif » pour 1% du portefeuille n'a pas une liquidité inférieure à 1 mois.

Exposition au 31/12/10 : Allocation de notre portefeuille

	<b>Types d'Actifs</b>	<b>Limites</b>	<b>%</b>	<b>Respect des limites</b>
<b>VOLATILITE&gt;12%</b>	Actions (sous limite à 15%) Performance Absolue type Alternatif	<b>0 à 25%</b>	3,75%	OK
<b>6%&lt;VOLATILITE&lt;12%</b>	Performance Absolue 6-12 Obligations convertibles	<b>0 à 30%</b>	4,19%	OK
<b>0,5%&lt;VOLATILITE&lt;6%</b>	Obligations Credit Investment Grade Obligations d'états Performance absolue	<b>0 à 30%</b>	7,51%	OK
<b>VOLATILITE&lt;0,5%</b>	<b>Obligations, Prêts CASA</b> <i>dont Obligations en direct (yc TSR, TSDI)</i> <i>dont prêts CASA</i> <i>dont T3CJ</i>	<b>45% à 100%</b>	84,55%	OK
<b>POCHE SANS RISQUE</b>	Monétaire <i>dont OPCVM</i> <i>dont en compte courant</i>			
			<b>100,00%</b>	

Au 31/12/10, nos allocations cibles par volatilité sont respectées

**\* Les limites liées au scénario catastrophe**

Les conditions du scénario catastrophe simulent des conditions extrêmes de marché. Le scénario catastrophe de la Caisse Régionale, qui a repris celui de Crédit Agricole SA, mesure les conséquences d'une dégradation des marchés « actions » (y compris les FCPR) de 20%, une augmentation des taux de 2%, un recul de l'alternatif de 10% et une baisse du monétaire dynamique de 2,5%.

Le calcul de l'atteinte de cette limite s'effectue sur 2 niveaux :

- Annuel (par rapport 31/12/N-1, soit 13,8 M€ en 2009)
  - Seuil d'alerte Comité Financier : 50% (soit une perte de valeur de 6.9 M€)
  - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 75% ((soit une perte de valeur de 10.35 M€)
- Mensuel par rapport à M-1 (11,6 M€ au 28 février 2010)
  - Seuil d'alerte Comité Financier : 40% (soit une perte de valeur de 6.9 M€)
  - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 60% (soit une perte de valeur de 10.3 M€)

Le Middle Office calcule la valorisation de notre portefeuille de façon hebdomadaire et indique dans ses comptes rendus si ce seuil mensuel glissant est atteint ou non.

Le scénario catastrophe n'a pas été atteint en 2010.

**\*Les limites liées à la VaR**

La VaR (Value at Risk) peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Cette perte est la différence entre le rendement espéré et le rendement pessimiste.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Le Calcul de la VAR est effectué tous les trimestres par le Front Office via l'outil e-varisk, puis contrôlé et présenté au comité financier par le Middle Office.

Les limites suivantes rapportées au résultat comptable ont été validées:

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, 15% du résultat net comptable n-1 (9.69 M€ base 2009)

Limité globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, 25% du résultat net comptable n-1 (16,14 M€ base 2009)

Exposition

Au 31/12/10, les caractéristiques issues du calcul de la VAR et leurs évolutions depuis le 31/12/09 étaient les suivantes :

	31/12/2009		31/03/2010		30/06/2010		30/09/2010		31/12/2010	
	MT	CT								
Volatilité avec effet diversification	4,56%	7,05%	4,40%	5,55%	4,28%	5,49%	4,65%	5,82%	1,94%	2,11%
Volatilité sans effet diversification	5,28%	7,82%	5,56%	6,84%	5,15%	6,52%	5,60%	6,89%	2,53%	2,85%
Rentabilité pessimiste cumulée	-2,90%		-2,77%		-2,68%		-2,95%		-1,22%	
Rentabilité pessimiste sur 1 an	-8,63%		-8,06%		-7,62%		-8,78%		-3,50%	
Rentabilité moyenne annualisée	1,98%		2,17%		2,33%		2,04%		1,03%	
Rentabilité moyenne cumulée	0,17%		0,18%		0,19%		0,17%		0,09%	
Durée de conservation du capital (mois)	343,71		267,19		219,55		338,56		231,72	
Horizon critique (mois)	85,93		66,80		54,89		84,64		57,93	
Pertes maximales	14,20%		12,07%		10,64%		14,36%		4,97%	
Probabilité de battre la rentabilité cible	54,99%		55,65%		56,23%		55,03%		56,07%	
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-3,35%		-3,20%		-3,10%		-3,41%		-1,41%	
VaR sur l'horizon	3,06		2,95		2,87		3,12		1,31	

Cette évolution témoigne d'une baisse de risque sur le portefeuille de titres de placement suite au remplacement en monétaire d'OPCVM action :

- baisse de la volatilité avec effet de diversification → CT 2,11% et MT 1,94%
- Baisse de la Var 1 mois 99% → 1,31%

### **7-2-2-2 : Risques de marché sur les produits dérivés**

Ces opérations de marché, à caractère purement spéculatif, sont destinées à prendre des positions ouvertes pour profiter d'une évolution de marché. Ces prises de position sont possibles sur tous instruments et marchés, réglementés comme de gré à gré.

#### **\*Limites en encours, VaR et scénario catastrophe**

Ces limites restent à mettre en place, toutefois elles ne seront possibles que lorsque Casa aura livré un outil de valorisation des dérivés.

Dans l'attente de cette livraison (CORFOU 4), il est utile de rappeler que la Caisse Régionale n'a pas d'activité de « trading » sur les dérivés. Les dérivés « clientèle » sont majoritairement sécurisés, et seuls d'anciennes positions de macro-couverture subsistent dans ce portefeuille en « trading non actif ».

## **7-3 Les risques structurels de gestion de bilan**

### **7-3-1 Le risque de taux d'intérêt global**

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

En effet, les activités d'un établissement sont réparties prudemment en deux domaines dénommés respectivement Portefeuille Bancaire (« *Banking Book* ») et Portefeuille de Négociation (« *Trading Book* »). Ces deux domaines sont distincts et complémentaires, et tout encours de bilan ou de hors bilan appartient à un et un seul de ceux-ci. Les activités de chacun de ces deux domaines sont susceptibles de générer du risque de taux :

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille de Négociation, ce risque de taux est de nature « Risque de Marchés ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont propres à cette nature de risque et qui ne relèvent pas de cette norme.
- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille Bancaire, ce risque de taux est de nature « Risque de Taux d'Intérêt Global ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont celles de la Gestion Actif Passif.

#### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La production du risque de taux de la Caisse Régionale est assurée depuis janvier 2009 par le Pôle de Gestion Financière dans le cadre d'une coopération entre les 4 Caisses Régionales Bretonnes. Le Pôle de Gestion Financière Breton est également en charge de l'analyse de l'exposition et émet des préconisations de couverture en collaboration avec la Direction Finances et Risques.

Les interventions sont encadrées par un dispositif de limites validé chaque année par le Conseil d'Administration. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration.

Le risque de taux fait l'objet d'un calcul mensuel. L'analyse des impasses de taux s'effectue selon une méthode statique (non intégration de renouvellement d'activité) en conformité avec les recommandations de la Commission Bancaire. La sensibilité à l'évolution des taux se mesure par rapport au PNB.

Le périmètre concerné englobe le bilan «risqué» et les instruments de hors bilan de la caisse régionale.

#### Reporting

Le comité financier est informé mensuellement des résultats des calculs de risque de taux ainsi que des effets des couvertures en place. Il valide les propositions de couverture à mettre en place, les limites et les dépassements de limite.

La gestion du risque de taux est intégrée au plan de contrôle permanent. Outre la communication au comité financier auquel participe le middle-office, celui-ci assure le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de couverture du risque de taux.

Le dispositif de contrôle a été établi au cours de l'exercice 2009, concomitamment à la mise en place du nouveau dispositif de mesure et de suivi du Risque de Taux d'Intérêt Global. Il prévoit des contrôles trimestriels, semestriels et annuels sur la fiabilisation des données alimentant CRISTAUX 2 et la documentation des conventions locales.

Des contrôles trimestriels de second niveau sont par ailleurs également réalisés sur l'exhaustivité du périmètre et sur les délais de production.

Le risque de taux fait l'objet de deux reportings : présentation mensuelle de l'exposition en Comité Financier Mensuel avec rédaction d'un procès – verbal détaillé (destinataires : participants + service contrôle permanent) et le rapport de gestion financière, produit trimestriellement par le middle-office (risques et résultats de la gestion financière, mêmes destinataires).

### Modalité de calcul

Le tableau ci-dessous synthétise les modalités de calcul du RTIG à la Caisse Régionale

<b>Outils utilisés</b>	<i>Outil groupe Cristaux 2</i>
<b>Sources des données</b>	<i>Alimentations automatiques selon différentes sources : STRADA, CAPIC, GINKGO, CARISTO, Agrégats manuels (rejets crédits, AMS, DAT, prêts Full SOFINCO...)</i>
<b>Périodicité mesure</b>	<i>Mensuelle</i>
<b>Méthode utilisée</b>	<i>Approche statique</i>
<b>Indicateurs utilisés</b>	<i>Gap taux fixe, Gap équivalent delta, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
<b>Description du stress scénario</b>	<i>Choc de taux de + 200 bp / - 200 bp sur les montants de gaps des 30 années, les pertes actualisées étant rapportées aux derniers Fonds Propres prudentiels calculés, présentation de l'évolution des résultats du choc de taux</i>

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours retenus en encours moyens et taux de cession interne associés) dans une devise donnée. L'outil utilisé est l'outil groupe CRISTAUX 2 depuis le comité financier du 9 février 2009. La fréquence de calcul est mensuelle sur la base de 11 calculs annuels (1 calcul pour juillet et août).

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation. Le gap inflation étant agrégé au gap TF pour former le gap synthétique avec

un coefficient d'agrégation fourni trimestriellement par Crédit Agricole SA, résultant de l'étude de corrélation entre taux de l'inflation et taux fixe.

La mesure est affinée par des mesures complémentaires afin de détailler certains risques : matrice des caps pour les prêts capés et leurs couvertures, suivi des futurs fixings pour les prêts à taux révisables. Des stress scénarios sont aussi réalisés.

Les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année n+1 (soit 13 à 24 mois selon la date de calcul) puis par année afin d'avoir globalement des gaps sur les 30 prochaines années.

Les conventions sont les conventions nationales à l'exception de :

Convention spécifique	Descriptif	Date de validation
Hypothèses de Remboursement anticipés	La CR retient les hypothèses propres à la Caisse Régionale (6%-5% et 3%)	COFI du 13 / 12 / 10

Les limites globales définies par le Conseil d'Administration sont les suivantes :

En M€	A1 à A17	A18	A19 à A21	A22	A23 à A24	A25 à A30
<b>Limite Passif</b>	<b>150</b>	<b>125</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>50</b>	<b>20</b>

En M€	A1	A2	A3	A4	A5 à A16	A17	A18	A19 à A21	A22	A23 à A24	A25 à A30
<b>Limite Actif</b>	<b>-475</b>	<b>-400</b>	<b>-325</b>	<b>-250</b>	<b>-175</b>	<b>-150</b>	<b>-125</b>	<b>-100</b>	<b>-75</b>	<b>-50</b>	<b>-20</b>

Ce calibrage se traduit par les ratios suivants

	Dispositif 2009		Dispositif 2010		Recommandations Crédit Agricole SA
	Choc + 200bp	Choc - 200bp	Choc + 200bp	Choc - 200bp	
Fonds Propres prudeniels	480	480	561	561	
<b>Ratio en % FP</b>	<b>7,7%</b>	<b>9,7%</b>	<b>10,0%</b>	<b>9,6%</b>	<b>10,0%</b>
PNB budgété	204	204	235	235	
<b>Ratio en % PNB</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,0%</b>	<b>1,3%</b>	<b>4,0%</b>
RBE budgété	96	96	122	122	
<b>Ratio en % RBE</b>	<b>8,1%</b>	<b>8,3%</b>	<b>7,6%</b>	<b>2,5%</b>	<b>10,0%</b>

Les dépassements font l'objet d'une communication régulière au comité financier, lors des présentations mensuelles.

La Caisse Régionale a basculé le calcul de son Risque de taux sur l'outil CRISTAUX 2 au début de l'exercice 2009. La fiabilisation des données alimentant le logiciel et le passage en calcul mensuel ont permis une mesure plus précise des risques (risques optionnels, risques de fixing des produits à taux révisables...) et un encadrement plus rigoureux.

L'action de la Caisse Régionale pour réduire son gap taux fixe sur 2010 a consisté essentiellement à souscrire des swaps de taux d'intérêt, permettant ainsi le respect de l'ensemble des limites liées au RTIG.

### **7-3-2 Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de change en Caisse Régionale provient exclusivement des opérations avec la clientèle et fait l'objet d'une couverture systématique.

### **7-3-3 Risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement

#### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

L'arrêté du 05 mai 2009 met à jour le règlement 97-02 sur les points d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux Etablissements de Crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACP, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'application de l'approche avancée et ce dispositif, avant de s'appliquer définitivement à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, devra faire l'objet d'une validation par l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

Jusqu'à l'obtention de cette validation, et à partir de Juin 2010, l'approche standard s'applique. Le passage en approche avancée ne dispensera pas de continuer à calculer le ratio standard.

Le respect de l'approche standard nécessite de respecter des éléments définis dans l'arrêté du 5 mai 2009 :

- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois.
- Tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie.
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

Les principaux indicateurs de la méthode avancée définis à ce stade par les normes internes (cf. arrêté du 5 mai 2009) sont:

- En indicateur court terme :
  - o Endettement Court Terme
  - o Structure minimale du refinancement Court Terme
  - o Réserves de liquidité
  - o Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)

- En indicateurs Long Terme :
  - o Concentration des échéances du refinancement Long Terme
  - o Risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité

### Mesure

Le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois doit être à tout moment supérieur à 100%.

### Les indicateurs de la méthode avancée sont :

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
- La limite en stress à 14 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
- La limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
- La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.
- La limite sur le risque de prix de liquidité, qui permet de fixer une limite sur le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

Les hypothèses de stress reprises pour le calcul du respect de nos limites CT et MLT sont celles de Crédit Agricole SA. Elles sont validées au moins une fois par an en Conseil et plus précisément en Avril 2010 pour la Caisse des Côtes d'Armor, sauf périodicité de révision différente de la part de Crédit Agricole SA. Les hypothèses et les résultats obtenus sont présentés en Comité Financier tous les mois. Les limites et la situation de la Caisse Régionale font l'objet d'un reporting au Conseil d'Administration tous les trimestres.

Les hypothèses retenus et les résultats sont les suivants, pour le CT ;

- Résistance au stress systémique
  - o Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement des ressources CT en moyenne à 35%)
  - o Fermeture partielle de l'accès au marché LT (renouvellement des ressources LT en moyenne à 31%)
  - o Maintien global de l'activité commerciale sauf exception justifiée
  - o Prise en compte de la saisonnalité de la collecte
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec application des taux de décote
- Résistance au stress idiosyncratique
  - o Décollecte importante de la clientèle (de 7.5% à 15% pour le retail, de 25% pour les grandes entreprises sur 2 semaines)
  - o Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement à 25%) et total du marché LT.
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec de faibles décotes et faibles délais
- Résistance au stress global
  - o Décollecte importante de la clientèle (7.5% pour le retail soit plus de 25 Mds €, 15% pour les grandes entreprises soit environ 10 Mds €)
  - o Fermeture totale des marchés (0% de renouvellement)
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec des décotes

## En ce qui concerne l'endettement MLT

- Echéancier de l'endettement MLT
  - o Les tombées semestrielles ne doivent pas dépasser 2,5% de l'encours de crédit.
    - La CR n'est pas en situation de dépassement
- Limites sur le prix de liquidité
  - o Hausse du spread d'émission du Groupe qui atteindrait jusqu'à 250 bps, soit le niveau maximal observé sur les banques en difficulté durant la crise 2007-2008.
  - o La perte est limitée au maximum à 7.5% du PNB clientèle pour chaque année.

Nature de l'indicateur	Limite Groupe	Limite fixée par la CR	Périodicité	Nature de limite
Coefficient de liquidité	100 %	100%	Calcul mensuel à partir de l'outil SURFI par le service comptabilité	Globale
Limite CT	668 M€ ou 735 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR pour le S2 2010	668 M€ ou 735 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR pour le S2 2010	Calcul semestriel réalisé par Crédit Agricole SA	Globale
Echéancier endettement CT	Seuils cumulés : JJ=10% / 1sem-1mois=20% / 1-3mois=40% / 3-6 Mois = 90% / 6-9 Mois= 95% / 9-12 mois=100%	Seuils cumulés : JJ=10% / 1sem-1mois=20% / 1-3mois=40% / 3-6 Mois = 90% / 6-9 Mois= 95% / 9-12 mois=100%	Reporting mensuel en COFI	Opérationnelle
Limite en stress global	Trésorerie excédentaire à 14 jours	Trésorerie excédentaire à 14 jours	Calcul mensuel (outil Pelican)	Globale
Limite idiosyncratique	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Calcul mensuel (outil Pelican)	Globale
Limite systémique	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Calcul mensuel (Pelican)	Globale
Limite de concentration	Amortissement LT < 2.5% des encours de crédits par semestre (2%, 1.75% selon conditions)	Amortissement LT < 2.5% des encours de crédits par semestre (2%, 1.75% selon conditions)	Calcul semestriel (outil Pelican)	Globale
Limite sur le risque de prix de liquidité	Sensibilité < 10% du PNB	Sensibilité < 5% du PNB (recommandation CAsa)	Calcul mensuel (outil Pelican)	Globale pour celle de 10%, Opérationnelle pour celle de 5%

L'éligibilité des titres de nos portefeuilles de placement et d'investissement, constituant des réserves de liquidité pour la Caisse Régionale est présentée semestriellement en Comité Financier.

## Reporting

La Caisse Régionale présente lors de chaque Comité Financier :

- Un état sur le respect des Limites développées ci-dessus
- L'évolution du Déficit Crédit / Collecte sur le mois

Ces éléments sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration une fois par an.

Le Comité Financier sera alerté si la sensibilité en prix dépasse 5% du PNB. Un calcul du Ratio Collecte/Crédit (RCC) et Déficit Crédit/Collecte (DCC) est réalisé mensuellement par la Caisse Régionale, et par Crédit Agricole SA.

La Caisse Régionale veille à intégrer dans sa stratégie commerciale l'objectif de limiter la dégradation de son Ratio Crédit Collecte (RCC). Toutefois, la Caisse Régionale ne se fixe pas de limite sur cet indicateur. Toute décision d'investissement dans le portefeuille Fonds Propres prend en compte les impacts en matière de liquidité selon les règles prévues par le dispositif Groupe.

Afin de permettre à Crédit Agricole S.A. d'effectuer le suivi du risque de liquidité pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale lui transmet les éléments nécessaires à la consolidation. Ces informations sont transmises a minima mensuellement essentiellement par l'intermédiaire de l'outil PELICAN ou de tout autre outil équivalent validé par Crédit Agricole S.A.

## Exposition :

La Caisse Régionale doit respecter un coefficient de liquidité à 1 mois supérieure à 100%. Le coefficient de liquidité de la Caisse Régionale est de 169% au 31/12/10 contre 154% au 31/12/09.

## L'endettement CT de la CR est soumis au respect de 3 limites :

La Limite Court Terme :

La consommation ne doit pas excéder la LCT Ferme ou la LCT Conditionnelle (110% LCT Ferme) selon la consommation de la limite CT globale toutes CR.

Le Stress Systémique:

Maintenir durant au moins un an une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise systémique du type 2007-2009.

Le Stress Idiosyncratique:

Maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole (idiosyncratique)

Le Stress global:

Maintenir durant au moins deux semaines une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)

L'endettement MLT de la CR est soumis au respect de 2 limites :

Une limite de concentration des échéances semestrielles MLT :

Les tombées ne doivent pas excéder 2.5% de l'encours crédit ( 2% si maturité en dépassement toutes CR)

Une limite sur le risque du prix de liquidité face à un stress scénario:

L'impact en prix du renouvellement des échéances ne doit pas dépasser 7.5% du PNB d'activité

La CR respecte toutes ses limites CT et MLT, et l'application des hypothèses de stress lui démontre une bonne capacité de résistance.

### **7-3-4 Politique de couverture**

En matière de couverture, les instruments financiers dérivés utilisés par notre Caisse Régionale dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### La couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêt, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

La juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur s'élève au 31/12/10 à : - 12410 K€

- La micro couverture de juste valeur à -1415 k€
- La macro couverture de juste valeur à -10996 k€

La principale variation par rapport à 2009 réside surtout sur la macro couverture de juste valeur, qui présentait une valeur négative de 2 M€. La variation s'explique par un encours de souscription de swap beaucoup plus important qu'en 2009.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêts et des caps.

#### La couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale utilise essentiellement la couverture de flux de trésorerie, essentiellement pour ses instruments dérivés de macro couverture ancien, pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable et en 2010 pour de la micro couverture d'émission de CDN à taux variable.

La valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à : - 1011 K€. La macro couverture de flux de trésorerie s'élève à - 782 K€, la micro couverture étant à -229 K€ au 31/12/10.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de flux de trésorerie sont des swaps de taux d'intérêts, des collars (combinaison de caps floors), des caps.

## **7-4 Risques opérationnels**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### **7-4-1 Objectifs et politique**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels), rôles en matière d'animation du dispositif et de synthèse des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et de la Caisse Régionale), et maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse Régionale,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe.

### **7-4-2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels a été initié en 2003 à la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, qui avait été l'une des Caisses pilotes sur ce volet du projet Bâle II.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Direction Générale de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès du Comité de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Ce document analyse l'évolution de la collecte des pertes, et notamment leur niveau par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Il souligne par ailleurs les faits marquants de la période et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre le cas échéant. Le

contrôle périodique, les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau, ainsi qu'à chaque manager d'unité déclarante sont destinataires de ces informations.

D'autre part, la politique de gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale précise, notamment, les indicateurs de mesure, les seuils d'alerte et les limites opérationnelles et fait l'objet d'une validation annuelle par le Conseil d'Administration. Ils constituent ainsi les niveaux de risques résiduels acceptables : le risque résiduel net (après mise en place du dispositif de prévention interne et couverture éventuelle par les assurances) est comparé au seuil de risque souhaité.

Dans la mesure où ces seuils sont dépassés, des actions correctives ou des contrôles complémentaires devront être envisagés, ainsi qu'une information aux instances concernées.

D'autre part les obligations des établissements bancaires ont été renforcées avec l'intégration dans le CRBF 97-02, le 14 janvier 2009, d'une obligation d'alerte Risques Opérationnels vers la Commission Bancaire. Cette procédure concerne les risques opérationnels significatifs, c'est-à-dire dont le montant unitaire dépasse les 0.5% des fonds propres tiers. Ce dispositif a été présenté et validé auprès du Conseil d'Administration et fait depuis l'objet d'une validation annuelle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Il a été déterminé sur les fondements du périmètre de « Contrôle interne » conformément aux préconisations du Groupe Crédit Agricole. Il correspond à « l'ensemble des entités dans lesquelles le Groupe a la responsabilité de déployer un dispositif de Contrôle interne ». Il s'agit des sociétés effectivement contrôlées par la Caisse Régionale. Aucune modification n'est intervenue sur ce périmètre depuis l'exercice 2009.

### **7-4-3 Méthodologie**

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

#### **7-4-4Exposition**

Le coût du risque opérationnel tous domaine, d'un montant brut de 810 K€, se chiffre en définitif à 193 K€ pour la Caisse Régionale au titre de l'année 2010.

En ce qui concerne le risque frontière, le coût définitif pour notre Caisse se chiffre à 169 K€.

#### **7-4-5 Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

### **7-5 Risques de non conformité**

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financière, qu'elles soient de nature professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Conformément aux dispositions du règlement 97-02 modifié, la Caisse Régionale s'est dotée d'une fonction de Contrôle de la Conformité distincte des unités opérationnelles et des fonctions de contrôles périodiques. Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement au responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité (CPC), lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le responsable de la Conformité s'assure par les contrôles et/ou le conseil qu'il opère du respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'à la correcte application des procédures internes au sein de l'Entreprise.

Le responsable de la Conformité identifie les risques de non conformité de la Caisse Régionale, y compris en matière de services d'investissement et de déontologie, et assure également la responsabilité de la sécurité financière (lutte anti blanchiment et fraude externe).

Le dispositif de contrôle, et notamment le dispositif visant à réduire le risque de non-conformité, est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne.

Pour des éléments complémentaires sur ce risque, il convient de se reporter au rapport annuel du Président relatif au Contrôle Interne.

## 8 – Les résultats financiers sur les 5 dernières années (normes françaises)

<b>CRCA Côtes d'Armor</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>1. Situation financière de fin d'exercice (en K€)</b>					
Capital social	91 499 664,50	91 499 664,50	91 499 664,50	91 499 634	91 499 634
dont Certificats Coopératifs d'Associés	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000
Nombre de parts sociales	4 499 978	4 499 978	4 499 978	4 499 976	4 499 976
Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
<b>2. Résultat global des opérations (en K€)</b>					
Produit Net Bancaire	205 418	204 219	179 244	234 531	227 868
Résultat Brut d'Exploitation	99 329	96 149	71 749	125 787	113 763
Impôt sur les bénéfices	28 347	20 089	6 613	37 936	27 452
Bénéfice net	55 518	60 509	51 679	61 572	61 861
Montant des excédents distribués					
Intérêts aux parts sociales de la Caisse Régionale				2 655	2 295
Dividendes des CCA	4 155	4 590	3 870	4 620	4 635
<b>3. Résultat des opérations par titre en euros</b>					
Résultat Brut d'Exploitation	16,55	16,02	11,96	20,96	18,96
Bénéfice net	9,25	10,08	8,61	10,26	10,31
Intérêt attribué aux parts sociales				0,59	0,51
Dividende attribué aux CCA	2,77	3,06	2,58	3,08	3,09

## 9– Les prises de participation 2010

Sur le front des participations, 2010 fût une année calme. Le groupe a créé un GIE (CA-INNOVE) destiné à encourager la création et l'innovation par la prise en charge d'une partie des frais de recherche. La Caisse Régionale a pris une participation à hauteur de 83 000 € dans ce GIE.

Autres éléments significatifs, la cession de la SCI PATRIBREHAT, et la cession d'une partie de nos actions de la SA CTCAM au profit de nouvelles Caisses Régionales souhaitant devenir actionnaires.

Il n'y a pas eu d'autre prise de participation ou de cession, significatives, sur l'exercice 2010.

## 10- Proposition d'affectation du résultat

- Résultat social après impôts sur les sociétés :	61 860 966,18 euros
- Imputation du report à nouveau créditeur	0,00 euros
- Résultat distribuable	61 860 966,18 euros
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 635 000,00 euros
- Intérêts aux parts sociales	2 294 987,76 euros
- Affectation aux réserves réglementées	32 608,85 euros
- Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	41 173 777,18 euros
- Affectation du reste à la réserve facultative	13 724 592,39 euros

## 11 - Les événements post clôture

Il n'est intervenu aucun événement post clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers de l'exercice considéré depuis la date de clôture de l'exercice.

## 12 - Les perspectives 2011

### 2011 : un monde des contraires

L'amélioration continue des indicateurs d'activité, entamée au second semestre 2010, va se poursuivre sur 2011. Toutefois, l'écart entre les pays développés et les pays émergents subsistera puisque les premiers sont espérés à + 2,2% de croissance alors que les seconds devraient faire au moins 6,4%. Plus encore qu'en 2010, les pays émergents seront vigilants sur le niveau de leur inflation, d'autant plus difficile à piloter qu'une partie des liquidités résultantes des mesures d'assouplissement monétaire mises en œuvre aux Etats-Unis se sont déversées dans ces économies.

En Europe, le risque sur les dettes souveraines des pays périphériques de la zone Euro restera à surveiller. L'Allemagne sera encore en 2011 le champion Européen avec une croissance estimée à 2,1%.

## **En France,**

En 2010, le taux de croissance de notre PIB initialement prévu à 1,1% a atteint au final 1,5%. Les économistes tablent sur un phénomène identique en 2011, avec une croissance estimée à 1,4% à l'heure actuelle, et susceptible d'évolution favorable. La bonne tenue des indicateurs de marché sur ce début d'année permet de nourrir cet espoir.

## **Le département des Côtes d'Armor,**

Le secteur de l'Agro-alimentaire, important dans notre département et moins impacté par la crise, a permis à l'économie costarmoricaine de mieux résister. Ce secteur contribue fortement à l'excédent commercial du département (207 M€) alors que la région Bretagne est déficitaire (473 M€).

Le rebond attendu dépendra des autres piliers de notre économie départementale.

Pour le tourisme, l'année 2011 verra se poursuivre la fréquentation de la clientèle étrangère revenue en 2010, et les professionnels misent sur une poursuite de l'augmentation de la fréquentation globale amorcée fin 2010.

En agriculture, l'amélioration des prix de vente constatée pour certaines productions (lait et tomates) aura des effets positifs sur l'exercice 2011.

Pour le bâtiment, l'augmentation des autorisations de construire, constatée en 2010, devrait se poursuivre en 2011 et entraîner une dynamique sur toute la filière immobilière.

Quel que soit la nature du projet, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor entend bien continuer à accompagner l'ensemble de ses clientèles dans l'aboutissement de leurs projets professionnels ou personnels. Notre Caisse demeurera un acteur majeur du développement économique de son territoire et maintiendra avec ses clients une relation de proximité et de lien social.

Cette année 2010 a été la dernière de notre Plan Moyen Terme 2006-2010. La présentation en décembre 2010 du 3<sup>ème</sup> projet de groupe du Crédit Agricole fixe un cadre de réflexion pour les 10 prochaines années. Fort de ces éléments, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor va engager sur 2011 une vaste réflexion collective associant les salariés et les élus pour bâtir ensemble nos ambitions d'actions pour notre prochain plan d'entreprise 2012-2014. L'avenir ne s'attend pas, il se construit collectivement, au service de nos clients et de nos sociétaires.

**Le Directeur Général  
Jean-Yves CARILLET**